



Mairie de  
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29  
Présents : 24  
Absents : 1  
Pouvoirs : 4  
Votants : 28

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convoqués le 28 février 2011

SÉANCE DU 10 MARS 2011

**Le 10 mars 2011 à 20h30, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Garcia.**

### Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire*, CHOLET Gérard, *Maire-adjoint*, BOURGES Nathalie, *Maire-adjoint*, USSÉGLIO-VIRETTA Guy, *Maire-adjoint*, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, *Maire-adjoint*, BOURDEILLE Christian, *Maire-adjoint*, LENOIR Isabelle, *Maire-adjoint*, MONGIN Claude, *Maire-adjoint*, CANITROT Corinne, *Maire-adjoint*, POUBELLE Régis, DUTERTRE Rodolphe, MORIN Stanislaw, SCHILOVITZ Joëlle, DAUDÉ André, VACHER Gérard, FRÉNOT Denis, ÉMOND Christine (à partir de l'examen du point 2 de l'ordre du jour), BENOIT Dominique, LOUBIÈRE Régine, BAZAUGOUR Isabelle, PORTE Dominique, TERRENOIRE Yves, KÉDINGER Olivier, BORDERIEUX Patricia.

### Avaient donné pouvoir :

M. GIOVANNONI Patrick à Mme CANITROT Corinne  
Mme LEMOINE Geneviève à M. CHOLET Gérard  
Mme TRANGOSI Annie à M. BOURDEILLE Christian  
M. VILLALDÉA AVILA Juan à M. GARCIA Jean-Paul

**Était absente :** Mme Imane MAHILY

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Nathalie Bourges, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.*

### Le Conseil municipal a :

- Adopté, *par 24 votes pour et 3 votes contre*, le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 5 janvier 2011.
- Décidé, *à l'unanimité*, de préempter le bien faisant l'objet de la Déclaration d'intention d'Aliéner AR n°1A05204560299 reçue le 20 janvier 2011 concernant le bien situé 77 rue de Paris et 4 rue Thiers, dont les références cadastrales sont : section B – n°782 d'une superficie totale de 00 ha 36 a 07 ca (3607m<sup>2</sup>) dont le prix de vente a été fixé à 2 000 000 d'euros HT.  
Dit, *à l'unanimité*, que le prix proposé est équivalent au prix fixé dans la DIA, soit 2 000 000 d'euros HT correspondant au bien situé 77 rue de Paris et 4 rue Thiers, dont les références cadastrales sont : section B – n°782 d'une superficie totale de 00 ha 36 a 07 ca (3607m<sup>2</sup>)  
Donné pouvoir, *à l'unanimité*, à Monsieur le Maire de prendre les décisions nécessaires.
- Pris acte du débat d'orientation budgétaire 2011.

- Décidé, à *l'unanimité*, l'organisation d'un séjour en gîte rural, option équitation, au bénéfice de 23 enfants âgés de 7 à 12 ans fréquentant l'accueil de loisirs sans hébergement et de fixer la participation des familles à 5 demi-journées d'Accueil de Loisirs sans hébergement avec repas ainsi qu'une somme forfaitaire de 100 euros.
- Décidé, à *l'unanimité*, la création d'un poste d'éducateur jeunes enfants à temps non complet à hauteur de 80% du temps de travail.

***Fait à Gretz-Armainvilliers, le 11 mars 2011***

Jean-Paul GARCIA

Maire de Gretz-Armainvilliers

**Affiché le 11 mars 2011**